



Direction Générale

DG 2


COURRIER ARRIVEE D.G.  
SOFITEX BOBO-DSSO.  
Arrivée le 26/07/2023  
Enregistré S/N 1902  
Imputé à

Date du courrier : 24 / 07 / 2023 / N° du courrier : 2023-199

Expéditeur : M.DICAPNE / S.P. FCL

FICHE D'ACCOMPAGNEMENT DE COURRIER

Objet : Copie du message du M.DICAPNE à l'occasion de la campagne cotonnière 2023/2024

DGA	CT.....		Porteur du dossier :					<input type="checkbox"/> Urgent / <input type="checkbox"/> Me voir
Délégation Ouaga	DAJC	DAI	<p>Tous Directeurs</p>  <p>12 7 JUL 2023 Le DG</p> <p>Date : .....</p>					<input type="checkbox"/> Me rendre compte
DCA	DFC	DQHSSE						<input type="checkbox"/> Me contacter
DCRPP	SAD	SC/DG						<input type="checkbox"/> Exploitation
DRC ; .....								<input type="checkbox"/> Éléments de réponse
En rapport avec:								<input type="checkbox"/> Disposition à prendre
DPC	DRDA	DICA	<p>Le DGA</p>					<input type="checkbox"/> Diffusion
DTL	DI	DC						<input type="checkbox"/> Suite à donner
DRH	DSI	DEVS						<input type="checkbox"/> Étude et avis
DBC	CE.....							<input type="checkbox"/> Information
DRC.....	S/DGA							<input type="checkbox"/> Se concerter
Porteur : .....								Délai : .....

MINISTRE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL,  
DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES PETITES  
ET MOYENNES ENTREPRISES,

-----  
CABINET  
-----

SECRETARIAT PERMANENT  
DE LA FILIERE COTON LIBERALISEE  
-----

BURKINA FASO  
Unité-Progress-Justice  
-----



N° 2023.199 /MDICAPME/CAB/SP-FCL

Ouagadougou, le

24 JUL 2023

**BORDEREAU D'ENVOI**

**EXPEDITEUR** : Monsieur le Secrétaire Permanent de la Filière Coton  
Libéralisée

OUAGADOUGOU

**DESTINATAIRE** : Monsieur le Directeur Général de la SOFITEX  
BOBO-DIOULASSO

N°	DESIGNATION	NOMBRE DE PIECES	OBSERVATIONS
01	Transmission d'une copie du message du Ministre du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes entreprises à l'occasion de la campagne cotonnière 2023/2024.	01	« Pour diffusion » large

  
**Jean W. Pierre GUINKO**  
Chevalier de l'Ordre du Mérite du Développement rural  






N° 023.0008  
MDICAPME/SG/SP-FCL

Ouagadougou, le 27 JUL 2022

**MESSAGE DE MONSIEUR LE MINISTRE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL,  
DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**

**A L'OCCASION DE LA CAMPAGNE COTONNIERE 2023/2024**

**Mesdames et Messieurs  
Vaillants acteurs de la filière coton**

En ce début de saison hivernale, je voudrais, au nom du Gouvernement du Burkina Faso, souhaiter à tous les acteurs de la filière coton une bonne campagne cotonnière 2023/2024.

Par ailleurs, je tiens à saluer les acteurs de la filière pour les résultats engrangés au cours de la campagne cotonnière 2022/2023, malgré le contexte sécuritaire et parasitaire difficile.

**Mesdames et Messieurs  
Vaillants acteurs de la filière coton**

Pour le bon déroulement de la campagne cotonnière 2023/2024 et conscient des enjeux de la production cotonnière sur l'ensemble de l'économie, le Conseil des Ministres, en sa séance du 21 juin 2023, a consenti un soutien de dix (10) milliards de FCFA, en vue de rendre accessibles les intrants du coton conventionnel et du coton biologique.

Aussi, conformément au mécanisme de fixation du prix d'achat du coton graine en vigueur, le Gouvernement a pris acte des prix d'achat planchers de la campagne cotonnière 2023/2024 qui connaissent une amélioration de 25 FCFA/kg par rapport à la campagne précédente et ressortent à :

- 325 FCFA/kg pour le coton graine conventionnel de 1<sup>er</sup> choix ;
- 300 FCFA/kg pour le coton graine conventionnel de 2<sup>ème</sup> choix.

Ces niveaux de prix d'achat planchers du coton graine devront constituer un des éléments catalyseurs pour l'amélioration de la production et des revenus de nos vaillants producteurs et productrices.

Sur le plan de la gestion parasitaire au titre de la campagne cotonnière 2023/2024, une stratégie et un plan d'actions de gestion durable de la nouvelle espèce de jassides « *Amrasca Biguttula* » ont été adoptés. Aussi, les commandes d'insecticides effectuées par les sociétés cotonnières ont pris en compte les produits destinés à la lutte efficace contre les jassides au cours de la campagne cotonnière 2023/2024.

Le Gouvernement voudrait également rassurer les vaillants producteurs et productrices des dispositions entreprises pour ramener la sécurité sur l'ensemble du territoire et leur permettre de mener leurs activités dans la sérénité.

Dans ce sens, les acteurs de la filière coton sont invités à une franche collaboration avec les services de sécurité de l'Etat, afin d'enrayer l'insécurité et préserver la production cotonnière de notre pays.



**Mesdames et Messieurs**  
**Vaillants acteurs de la filière coton**

Dans la dynamique de réformes de la filière coton, le Conseil des Ministres, en sa séance du 7 juin 2023, a adopté le nouveau protocole d'accord entre l'Etat et les opérateurs de la filière coton. Ce nouveau protocole, permet de capitaliser les acquis et de corriger les insuffisances constatées dans la mise en œuvre du protocole d'accord expirant d'une part, et d'améliorer les performances des acteurs et d'assurer la compétitivité de la filière coton d'autre part.

Toujours dans la dynamique de relance de la production, de la transformation et de la valorisation du coton burkinabè, le Gouvernement a entrepris depuis 2022, d'élaborer un plan stratégique pour le développement de la chaîne de valeur du coton. Le concours de l'ensemble des acteurs sera fortement sollicité afin de disposer d'un document de référence pour un développement harmonieux de la chaîne de valeur du coton.

Par ailleurs, l'élaboration du plan d'actions issue des recommandations du Forum national sur le Faso Dan Fani le 19 mai 2023, devrait permettre d'agir sur les leviers à même d'améliorer l'accessibilité financière et d'accroître la consommation du Faso Dan Fani.

Aussi, l'adoption du décret n°2023-0647/PRES-TRANS/PM/MEFP/MDICAPME du 2 juin 2023 portant promotion du port du Faso Dan Fani, du Koko Dunda et des autres tissus traditionnels permettra-t-il d'affirmer notre identité culturelle et valoriser davantage le coton burkinabè.

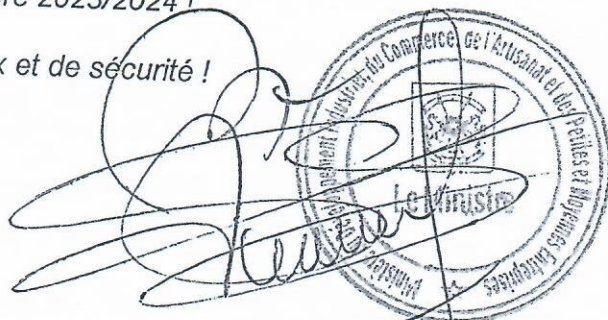
Toutes ces mesures prises par le Gouvernement témoignent de la ferme volonté des plus hautes autorités, de créer les conditions favorables à la production de coton de qualité et d'améliorer les revenus et les conditions de vie de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur du coton.

Pour ce faire, je vous invite à travailler avec professionnalisme, afin de maintenir la trajectoire de la relance durable de la production et de la valorisation du coton dans notre pays.

*NEY TUUMA ! AW NI BAARA ! FÔ-FÔ !*

*Bonne campagne cotonnière 2023/2024 !*

*Vive le Burkina Faso de paix et de sécurité !*



**Serge Gnaniodem PODA**

**Ampliation :**

- Large diffusion